

REPORTAGE

Avec le colonel Akeye dans le Maniema



Le colonel Manzembe remet le commandement de la 7ème circonscription militaire au colonel Akeye

Notre envoyé spécial démontre comment le gendarme maintenait l'ordre au Maniema. Aujourd'hui, il en vient à quelques problèmes spécifiques de ce militant en kaki dont l'épouse doit jouir d'une attention particulière.

Toujours aux aguets

Comma au Nord et au chef-lieu du Kivu, le colonel Akeye est revenu sur la situation menaçante créée par le sinistre colonel libyen. En patriote convaincu, le soldat zaïrois, avec la population, sa raison d'être, doit demeurer sur le qui-vive. Pour percevoir tout danger d'où qu'il vienne et mettre hors d'état de nuire ceux qui voudraient déstabiliser notre pays.

A ce propos, il est heureux d'affirmer que la force de la gendarmerie au Kivu est prête à résister préventivement devant toute forme d'attaque. L'ennemi du Zaïre doit se le tenir pour dit.

Le cas de Lokandu et d'ailleurs

Le commandant de la 7ème circonscription a noté, au long de cette tournée, l'état délabré de certains camps militaires construits durant le temps colonial. Ces infrastructures méritent une protection de ceux qui les exploitent en dehors d'interventions ponctuelles à solliciter aux instances compétentes.

Le cas du célèbre camp d'instruction de Lokandu sort du tas de par son site et son infrastructure complets qui sont à deux pas de l'abandon total. Il faudrait que le commandant suprême des FAZ trouve une so-

lution pour sauver ce centre que vont prochainement quitter quelques gendarmes qui y traînaient, leur unité étant dissoute.

L'on a même noté que les ballados transplantés de Kinshasa à Lokandu sous la supervision du Père Buffalo ne se comptent plus qu'au bout de doigts. Sur un total de 700 Personnes, 20 sont encore visibles à Lokandu, les autres ayant pris la clef des champs. La raison apparente est sans aucun doute l'abandon de Lokandu où le colonel Akeye avait eu ses premières leçons de soldat.

Des solutions immédiates

N'empêche que certains problèmes méritent des solutions plus urgentes. Notamment les soins médicaux, l'équipement, l'aménagement des cantines, foyers sociaux et autres écoles primaires.

Avant de quitter Kindu, le commandant a inauguré un foyer social au camp ex-SNCZ où ému par l'action sociale de cette garnison, il a offert 5 machines à coudre au foyer.

"J'encourage de telles initiatives," a-t-il dit aux autres qui devront créer et équiper leurs groupes-choc d'animation, initier des projets de développement profitables au militaire.

Et pour démontrer que les initiatives ne manquent pas, on a vu un

capitaine organiser une parade militaire admirable à Kasongo avec une fanfare kimbanguiste entraînée à cet effet.

Pour ce qui concerne d'autres problèmes liés à la mutation, mise à la retraite et, promotion des gendarmes, les instructions ad hoc doivent être appliquées sans faille. Cependant pour tous, un effort doit être fourni pour accéder à la formation permanente, clé de la réussite et de la promotion.

L'apport des mamans

Le gendarme vivant au sein d'une famille, une attention particulière a été accordée à la maman son épouse.

Les conseils et son soutien sont des moyens indispensables pour maximiser l'action du gendarme en butte à mille vicissitudes de la vie et au découragement. C'est pour ce faire que la maman épouse du gendarme qui se débrouille déjà bien dans l'animation doit poursuivre un effort dans son éducation permanente.

Il faut noter enfin que certains coins du Maniema n'ont pu être visités faute de temps et compte tenu de la non praticabilité des routes.

Il s'agit en l'occurrence de Wamaza, Samba, Kabambare et Saramabila.

Le colonel et sa suite ont également pu visiter certaines entreprises, notamment la société STRABAG qui construit la route Kisangani-Bukavu, les Ets MHAGRIC, TSHIMBALANGA et ALI YUSUF qui exploitent le riz à Kasongo ainsi que les installations d'exploitation de la SOMINKI à Kalima en zone de Pangi.

Kajangu Mususu.

Le Lieutenant Colonel Lukuma condamné à 12 mois de

A l'auditorat de la 7ème circonscription militaire, s'est déroulé le mercredi 9 octobre dernier un procès qui faisait déjà couler beaucoup d'encre et de salive dans tout Bukavu.

En effet, siégeant en matière répressive, le Conseil de guerre de Bukavu a entendu le lieutenant-colonel Lukuma, ancien commandant du 413ème bataillon commando de choc basé à Luberizi poursuivi d'une somme de 84.475,250Z

représentant la solde de son bataillon. On notera que ce détournement avait provoqué la révolte de ses hommes de troupes en juillet dernier.

Après débats et délibérations, le Conseil supérieur de guerre l'a condamné à une peine de 12 mois de SPP et au paiement de 350 Z comme frais de justice. Le citoyen Kasungi Swedi, ancien coordinateur des écoles conventionnées kimbanguiste purgera pour sa part 3 mois en

Kindu ont été fo par cette Congrégation Sainte-Thérèse de Kinshasa pendant 2 ans. Le curé de la Cathédrale de Kindu a joué les médiateurs pour la vocation de la paroisse Dieu en Afrique.

Quant à son Eminence Malula, lui s'est cité de la mission complie par les missionnaires depuis leur arrivée en Afrique. Qualifié ce geste fait historique. dressant aux chrétiens le Cardinal Malula, a demandé d'épauler les hommes de Dieu dans la diffusion de la parole car l'évangélisation n'est plus l'affaire de seuls hommes soutane. Il faut inter la parole du Seigneur dans le cœur de nos compatriotes en respectant les valeurs africaines qui sont positives.

S'adressant aux jeunes religieuses, le Cardinal Malula, leur a demandé qu'elles doivent sacrifier, disparaître, avant un monde matériel, un monde corrompu. la vie spirituelle commande beaucoup de sacrifices et de persévérance.

Actuellement la nouvelle congrégation de Kindu compte quatre sœurs : LUKONGO DEN LUNGUNDU FATUMA, SEAKAKE et YUMA ALAN toutes originaires de la Paroisse de Kibom. Pour mémoire, le diocèse de Kindu qui habité par 294.000 âmes pour une superficie de 983.000 Km2 compte 86 chrétiens catholiques encadrés par 6 prêtres originaires du diocèse, 4 sœurs, 16 prêtres étrangers et 26 sœurs expatriées.

Masimango Ilundu Busanya.

prison pour avoir fait un faux témoignage dans cette affaire en vue de couvrir cet officier supérieur des FAZ.

L'adjudant Kimbiri le 1er sergent Madau été, quant à eux, condamnés respectivement à 1 et 2 mois de SPP au paiement par chèque d'un montant de 350Z de frais de justice. Ils sont accusés d'avoir porté des coups et blessures sur la personne du juge Tshimanga M. dianvita.

Kaboyi Habimana